

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 3 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois juillet, les membres du conseil municipal de la commune de Sénergues se sont réunis à 20h30 à la mairie de Sénergues, sous la présidence de Monsieur JOULIA Daniel, Maire, suivant la convocation qui leur a été adressée le 29 juin 2026, conformément à l'article L.2121.10 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : MME AUGIER, COLIN-PANNIER, GOUDY, LAMOTTE ; MM COMBAL, JOULIA, MARRAGOU, MODERAN, ROUSSEL.

Etaient absents : Mme TODORAN, M. CAUSSE (donnant pouvoir à M. COMBAL Jean-Pierre).

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour de la séance du 3 juillet 2026 :

- Désignation du/de la secrétaire de séance, et approbation du PV de la séance du 24 avril 2026 ;
- *ECOLE-CANTINE-GARDERIE, Rentrée 2026 :*
 - *Présentation et approbation du contrat 2026-2027 avec le prestataire « Nos Invités » pour la cantine à compter de la rentrée 2026,*
 - *Vote des tarifs et horaires de la cantine et de la garderie,*
 - *Point sur les effectifs ;*
- *Subvention DETR 2026 « Réfection Toiture Chapelle Montarnal » : actualisation du plan de financement ;*
- *Vente parcelles BK 176 et BK 415 COMMUNE / STREETER – NEALE ;*
- *Vente parcelle BK 412 COMMUNE / SCI DU VERSANT et création de servitudes ;*
- *Mise en œuvre de l'action sociale pour les agents, adhésion au CNAS et désignation du délégué ;*
- *Gardiennage de l'église de Sénergues ;*
- *Etude du droit de préemption urbain de la Commune sur la vente de l'immeuble BOSCUS situé n°56 Chemin du Lavoir à Sénergues ;*
- *Questions diverses :*
 - *Travaux en cours,*
 - *Equipements Centre Animation de Sénergues,*
 - *Passage Rando QUAD d'Enraygues les 7-8 novembre 2026,*
 - *Etc...*

1- Election secrétaire de Séance - Délibération 202606-01

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Daniel JOULIA, Maire, s'enquiert de la désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Mme Diane LAMOTTE propose sa candidature comme secrétaire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'expose de M. le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le vote à main levée en vue de l'élection du secrétaire de séance.
- Elit Mme Diane LAMOTTE comme secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 juin 2026 **Délibération 202606-02**

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal des débats du précédent conseil municipal. Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve sans remarque le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026.

2- ECOLE – CANTINE – GARDERIE - Rentrée 2026

- Présentation et approbation du contrat 2026-2027 avec le prestataire « Nos Invités » pour la cantine à compter de la rentrée 2026 – Tarifs Cantine 2026/2027 – Délibération 202606-03

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention liant la Commune à « SAS Nos Invités – TRAITEUR » BRUÉJOULS 12330 CLAIRVAUX D'AVEYRON, pour la fourniture des repas de la cantine scolaire est arrivée à terme.

Le Conseil Municipal :

VU la proposition établie par M REGOURD Gérant de la « SAS Nos Invités – TRAITEUR »,

Vu le résultat des négociations pour la fourniture et la livraison des repas scolaires à compter du 01 Septembre 2026,

Décide, à l'unanimité :

- D'accepter le prix du repas fixé par la « SAS Nos Invités – TRAITEUR », à 4.91€ TTC à compter du 01.09.2026,
- De fixer à 4.70€ TTC à compter du 01.09.2026 le prix du repas de la cantine facturé aux élèves,
- De prendre en charge par la commune la différence de 0.21€ par repas, (avec l'accord obtenu au préalable des deux autres mairies du R.P.I),
- Autorise le Maire à signer la convention pour la fourniture et la livraison des repas scolaires, pour l'année scolaire 2026-2027 avec la « SAS Nos Invités – TRAITEUR » BRUÉJOULS 12330 CLAIRVAUX D'AVEYRON, représentée par Monsieur REGOURD Mathieu gérant, ainsi que toutes pièces se rapportant à cette affaire.

- Vote des tarifs et horaires de la cantine et de la garderie – Délibération 202606-04

M. le Maire fait part au conseil municipal de la répartition des effectifs à la rentrée 2026, afin que soit adapté les horaires du service de garderie pour accueillir les élèves avant et après les cours scolaires.

Considérant que ce service doit être adapté,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE

- Le maintien du service de garderie extra-scolaire,
- Les enfants seront accueillis le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 8h50 et de 16h45 à 17h15 (en dehors de ces horaires, une inscription préalable auprès de la mairie sera obligatoire),
- L'accueil des enfants le matin et le soir sera gratuit, s'agissant de la période de dépôt / montée des ramassages scolaires. En cas de besoin et au-delà de 17h15, la facturation serait comme les années précédentes de 1,50€ par soir.

- Points sur les effectifs 2026/2027

M. le Maire fait part aux conseillers des effectifs prévisionnels à la rentrée 2026 pour le RPI Espeyrac-St Felix de Lunel Sénergues :

- Site de Sénergues = 13 élèves de la Moyenne Section au CE1, avec 3 élèves de Petite Section qui devraient intégrer l'école en cours d'année scolaire.
- Site de Lunel = 21 élèves du CE2 au CM2.

3- Subvention DETR 2026 « Réfection Toiture Chapelle Montarnal » : actualisation du plan de financement – Délibération 202606-05

Monsieur le Maire rappelle le projet de rénovation de la toiture de la chapelle de Montarnal.

Il rapporte les démarches engagées et rappelle également les devis obtenus et les études de faisabilité réalisées.

Cette opération a été retenue pour financement de l'Etat sur l'enveloppe DETR à hauteur de 40% ; (pour un montant de travaux subventionnable de 42 508.00 €) ; il y a lieu d'actualiser le plan de financement de ce programme comme suit :

Coût du projet total HT	42 508.00 €
Participation Etat DETR 40 %	17 003.20 €
Participation Département 28 % (plafonné à 12 000 €)	12 000.00 €
Fondation du Patrimoine 12 %	5 003.20 €
Autofinancement 20 %	8 501.60 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

- D'approuver l'actualisation du plan de financement établi,
- D'autoriser M. le Maire à signer tous documents destinés à l'exécution de la présente décision et relatifs à ce dossier.

4- Cession par la commune des parcelles BK 176 et 415 situées à Prades, sur la commune de SENERGUES – Délibération 202606-06

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite d'une demande de M. et Mme STREETER-NEALE, la commune a accepté de lui céder les parcelles cadastrées BK 176 et BK 415 située à Prades sur la commune de SENERGUES.

Monsieur le Maire présente le document d'arpentage établi par M. Cyril TEYSSÉDRE, GEOMETRE EXPERT, 12000 RODEZ.

Monsieur le Maire précise que le prix proposé et accepté par M. et Mme STREETER-NEALE est de 2 500 € toutes indemnités comprises.

Monsieur le Maire informe que les frais notariés, administratif et inhérents à cette acquisition seront pris en charge par de M. et Mme STREETER-NEALE.

À la suite de cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la cession par la Commune à de M. et Mme STREETER-NEALE, au prix de 2 500 € toutes indemnités comprises, des parcelles cadastrées BK 176 et BK 415 situées à Prades sur la commune de SENERGUES ;
- DESIGNÉ l'office notarial SCP ESPINASSE - LHERITIER à Entraygues-sur Truyère (Aveyron) afin de rédiger les actes et effectuer toutes formalités ;
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

5- Cession par la commune de la parcelle BK 412 situées à Rue Louis le Pieux, sur la commune de SENERGUES, et création de servitude - Délibération 202606-07

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite d'une demande de la SCI du VERSANT représentée par Mme VERNET Elodie et M. VERNET Jacques, la commune a accepté de lui céder la parcelle cadastrée BK 412 située Rue Louis le Pieux sur la commune de SENERGUES.

Monsieur le Maire présente le document d'arpentage établi par M. Cyril TEYSSÉDRE, GEOMETRE EXPERT, 12000 RODEZ.

Monsieur le Maire précise que le prix proposé et accepté par la SCI du VERSANT est de 8 000 € toutes indemnités comprises.

Monsieur le Maire informe que les frais notariés, administratif et inhérents à cette acquisition seront pris en charge par la SCI du VERSANT.

À la suite de cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la cession par la Commune à la SCI du VERSANT, au prix de 8 000 € toutes indemnités comprises, la parcelles cadastrée BK 412 située Rue Louis le Pieux sur la commune de SENERGUES. ;

- APPROUVE la création d'une servitude d'une largeur d'1m50 sur la parcelle BK 413 longeant la parcelle BK 412 ;
- DESIGNER l'office notarial FBM Notaires à Rodez (Aveyron) afin de rédiger les actes et effectuer toutes formalités ;
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

6- Mise en œuvre de l'action sociale pour les agents, adhésion au CNAS et désignation du délégué

Cette décision est remise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal car dans l'attente de l'avis du CST à ce sujet.

7- Gardiennage de l'église de Sénergues - Délibération 202606-08

Monsieur le Maire rappelle les textes régissant l'indemnisation des gardiens d'églises ainsi que la délibération du 11 décembre 2020, et le montant des indemnités attribuées prévu au budget. Il informe que le gardiennage de l'église de Sénergues a été assuré jusqu'au 30 juin 2026 par M. CAVALIE Patrick et est assuré depuis le 1^{er} juillet 2026 par Mme CAILLOUET Marie-Odile.

Le Conseil Municipal,
Entendu le rapport de M. le Maire,
Tenant compte du fait que les gardiens des églises de la Commune résident à proximité des édifices,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide :

- A compter de 1^{er} juillet 2026 l'indemnité annuelle de gardiennage des églises de la Commune est fixé comme suit :
Eglise de SENERGUES : 300 € (gardiennage Mme CAILLOUET Marie-Odile)
Eglise de POMIES : 200 € (gardiennage Mme MAUREL Colette)
Eglise de MONTARNAL : 200 € (gardiennage Mme TEYSSE Lydie)
- Le montant du gardiennage pour l'église de Sénergues pour l'année 2026 sera proratisé entre les deux gardiens, soit 150 € chacun ;
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal.

8- Etude du droit de préemption urbain de la Commune sur la vente de l'immeuble BOSCUS situé n°56 Chemin du Lavoir à Sénergues

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune de Sénergues va être consulté pour étude du droit de préemption urbain de la Commune sur la vente de l'immeuble BOSCUS situé n°56 Chemin du Lavoir à Sénergues.

Après analyse des éléments, le conseil municipal confirme à M. le Maire son souhait de ne pas user de son droit de préemption sur cette vente prévue.

9- Questions diverses

• Travaux en cours :

- L'ONF réalise des coupes de bois à la forêt de La Borie.
- Les travaux saisonniers des voies et chemins sont en cours.

• Equipements Centre Animation de Sénergues

La commande de 20 tables et 40 bancs est arrivée fin juin. Maintenant une réflexion va être menée sur le changement du four de la cuisine et des 2 chauffe-eau.

- **Passage d'évènements sportifs sur la commune à venir :**

- Passage « Les 3 JOURS de la Truyère » en Octobre 2026,
- Passage Rando QUAD d'Entraygues les 7-8 novembre 2026.

- **Registre des personnes isolées**

Monsieur le Maire sollicite les conseillers municipaux volontaires pour prendre en charge le Registre des Personnes Isolées, dont la tenue est obligatoire.

Une réunion de travail est prévue dans les jours à venir.

La séance est levée à 23h30.

La secrétaire de séance, Diane LAMOTTE

Monsieur le Maire, Daniel JOULIA